



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Beauport

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement numéro concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, et le règlement de lotissement:

1. *Que* lors de la séance tenue le 5 juin dernier, le conseil de la municipalité a adopté le premier projet de « **règlement numéro 369 modifiant le règlement numéro 170 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, et le règlement de lotissement numéro 172 afin de modifier ou ajouter des dispositions concernant les rues privées et les rues publiques** »
2. *Qu'*une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 juin 2023, à 16 h 00, à la salle du conseil sur le premier projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. *Que* le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. *Que* le projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Denis-De La Beauport.
5. *Que* le projet de règlement et l'illustration des zones concernées peuvent être consultés au bureau de la municipalité situé au 5 route 287 Saint-Denis-De La Beauport, ainsi que sur le site Internet de la municipalité:
<https://munstdenis.com/municipalité/règlements/>

Donné à Saint-Denis-De La Beauport, ce 14^e jour du mois de juin 2023.

Anne Desjardins, Directrice générale et
Greffière-trésorière